



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

SMIC

Question au Gouvernement n° 1491

Texte de la question

SMIC

M. le président. La parole est à M. Joël Aviragnet.

M. Joël Aviragnet. « Le salaire d'un travailleur au SMIC augmentera de 100 euros par mois dès 2019 sans qu'il en coûte 1 euro de plus pour l'employeur. » Madame la ministre du travail, vous avez dans cette phrase d'Emmanuel Macron, prononcée hier dans son discours aux Français, l'illustration même du dialogue de sourds que nous vous reprochons depuis dix-huit mois.

Soit vous donnez un vrai coup de pouce au SMIC, soit vous ne le faites pas. En l'occurrence, vous n'augmentez pas le SMIC ! Dire le contraire, madame la ministre, serait mentir de manière éhontée. Vos belles formules ne servent de rien, si elles ne sont pas suivies de faits, et les faits sont là : non, Emmanuel Macron et son gouvernement ne s'apprêtent pas à augmenter le SMIC.

Le SMIC sera revalorisé à hauteur de 1,6 %, soit du taux de l'inflation : il passera de 1 184 euros nets par mois à 1 203 euros. Vous n'avez là aucune gloire, vous ne consentez aucun effort particulier pour les Français. Votre seul mérite est de respecter le code du travail. Faut-il vous en remercier ?

Vos annonces frauduleuses cachent, en fait, l'accélération de la hausse de la prime d'activité, qui était déjà annoncée pour 2021. Qu'y a-t-il de nouveau là-dedans ?

La prime d'activité est une prestation sociale : elle est donc financée par l'impôt. Ce sont, par conséquent, les classes moyennes et modestes qui financeront cette mesure destinée aux travailleurs pauvres que les ordonnances sur le travail ont violemment précarisés ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, GDR et FI.*)

Votre hausse du pouvoir d'achat est un leurre et vos tartufferies sont démasquées. Car vous ne rétablissez pas l'ISF ni ne touchez à la flat tax ! Votre politique par les riches et pour les riches est dangereuse pour le pacte républicain. Il est grand temps d'y mettre fin ! La justice fiscale commence par le rétablissement de l'ISF et l'augmentation de la fiscalité sur les dividendes. Saurez-vous écouter cette demande légitime qui est indispensable à la paix sociale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Monsieur le député, je vous remercie de votre question qui me permettra d'apporter des éclaircissements (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC*) – dans le silence, nous nous comprendrons mieux que tout à l'heure.

S'agissant de la prime d'activité, je suis étonnée que vous ne sembliez plus l'approuver parce que le gouvernement, que votre groupe soutenait, l'avait fortement défendue.

M. Jean-Louis Bricout. Nous n'avons jamais dit le contraire.

Mme Muriel Pénicaud, ministre. C'est même lui qui l'a créée et vous semblez la renier ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*) C'est dommage.

Deux effets se cumuleront, en raison de l'urgence sociale, que nous avons comprise. Il est toujours possible de débattre, mais le plus important, ce sont les mesures prises en faveur des Français. Avant d'entrer dans leur mécanisme, je tiens à souligner que, grâce aux mesures que nous prenons en raison de l'urgence économique et sociale, un couple de salariés payés au SMIC avec deux enfants qui, en décembre 2017, percevait un revenu net mensuel de 2 534 euros, percevra 2 785 euros, ce qui représente une augmentation de 231 euros par mois et de 3 012 euros par an. Voilà ce qui s'appelle du progrès social ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. Pierre Cordier. Hier, elle disait le contraire !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Cette augmentation sera le résultat de deux effets cumulés, dont le premier est l'augmentation du SMIC, autour de 1,8 %. Il s'élèvera à 1 210 euros : c'est la plus forte augmentation depuis treize ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Fabien Di Filippo. Girouette !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Je n'ai pas fini. L'effet cumulé des 100 euros bénéficiera aux 2,6 millions de personnes qui perçoivent la prime d'activité, dont tous les salariés payés au SMIC. Elles sont donc toutes concernées par cette augmentation du pouvoir d'achat. Si la discussion est toujours possible, il faut reconnaître les faits. Oui, nos concitoyens les plus modestes verront leur pouvoir d'achat augmenter l'année prochaine, parce que nous avons entendu l'urgence de leur demande. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Joël Aviragnet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1491

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 décembre 2018](#)